

Legalife participera à la 1^{ère} édition du MIPIM PropTech Europe

- **Offre de digitalisation de l'ensemble du processus de vente immobilière en VEFA**
- **Plus de 20 promoteurs immobiliers ont adopté la solution en six mois de commercialisation**
- **Retrouvez l'équipe de Legalife au stand C04 les 20 et 21 juin 2018**

Paris, le 4 juin 2018 – Legalife, pionnier de la création automatisée de documents juridiques, annonce sa **présence à la première édition du MIPIM PropTech Europe, salon dédié à l'immobilier et à la technologie**, qui se tiendra au Palais des Congrès à Paris, les mercredi 20 et jeudi 21 juin 2018.

Créée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, Legalife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Depuis octobre 2017, Legalife a développé une **activité proptech**, qui simplifie et digitalise entièrement le processus de vente en VEFA. Elle permet ainsi d'accélérer le délai de traitement des dossiers entre la réservation en bureau de vente et la signature de l'acte de vente chez le notaire, tout en offrant aux acquéreurs une expérience d'achat 100 % digitalisée.

Acheter son appartement neuf sur internet

L'acquéreur peut réserver son appartement en quelques minutes directement depuis le bureau de vente du promoteur ou en ligne chez lui sur le support de son choix : ordinateur, tablette ou smartphone. Le contrat de réservation, entièrement automatisé, est spécifique pour chaque programme immobilier. L'acquéreur est guidé tout au long du processus par des questions très simples jusqu'à la signature électronique qui a valeur légale.

Un processus simplifié pour le promoteur et le notaire

Grâce à la technologie de Legalife, le promoteur immobilier passe l'ensemble de son processus de vente au zéro papier. Les commerciaux et acquéreurs n'ont plus à passer un temps considérable à compléter à la main, parapher et signer les trois exemplaires de contrat de réservation.

Le promoteur immobilier et les notaires des programmes disposent durant tout le processus d'un compte administrateur, leur permettant de suivre l'avancement des dossiers et d'être notifiés en temps réel des actions à effectuer par chacune des parties prenantes.

L'acquéreur a également accès à un compte personnel, avec lequel il peut échanger avec le promoteur et le notaire jusqu'à la livraison de son appartement. L'outil de suivi se met à jour automatiquement et en temps réel en fonction des réponses apportées au questionnaire du contrat de réservation, des fichiers uploadés, des vidéos, des dates programmées, etc. Et cela jusqu'à la livraison du programme.

Un nouveau standard de marché

Legalife a commercialisé sa solution auprès de **plus de 20 promoteurs immobiliers**, dont Quartus, Bricqueville, le groupe Alsei, Demathieu Bard ou encore Constructa.

Legalife a par ailleurs noué un partenariat exclusif avec la start-up FoxNot afin de mieux accompagner les notaires dans la création de l'acte de vente. Legalife complète ainsi la technologie développée par FoxNot – qui s'applique dans l'immobilier ancien – en connectant sa propre technologie à la *BoxNot*. Les clients notaires de FoxNot peuvent ainsi bénéficier d'une passerelle entre le promoteur en charge du programme immobilier neuf et leurs propres outils métiers afin de rédiger les actes de vente.

« Nous instaurons un standard de marché ; les innovations technologiques vont se multiplier dans le secteur afin de répondre aux besoins de la profession, mais aussi des particuliers. Nous prévoyons à cet égard d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, comme la prise de rendez-vous en ligne, afin de simplifier le parcours clients », indiquent François Marill et Thomas Rivoire.

A propos de Legalife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, Legalife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, Legalife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de Legalife. La technologie de Legalife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr.

Contacts presse



Legalife

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyссе-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyссе-communication.com